



Maffle, le mercredi 8 avril 2020

Message du Président

Mesdames, Messieurs, Chers amis !

Nous traversons actuellement une période sombre de notre histoire contemporaine.

Il nous faut remonter à la Deuxième Guerre mondiale que peu d'entre nous ont connue, pour trouver une similitude avec ce qui se passe actuellement.

Des morts par milliers partout dans le monde, des dizaines de milliers de nos compatriotes dans la souffrance, des difficultés à vivre notre vie quotidienne et des héros dont la plupart resteront des anonymes de l'Histoire.

Dans ce contexte, vous comprendrez que votre Fédération sportive automobile et moi, n'ayons, comme priorité des priorités, que d'aider à la préservation de la santé, voire la vie, de l'ensemble de la population et en particulier, celle de nos membres et de leurs familles, en nous conformant strictement aux impositions prescrites par les pouvoirs publics et le monde sanitaire.

Certains d'entre vous ont déjà été touchés par cet ennemi invisible, soit personnellement, soit au niveau de leur famille ou de leurs amis. Malheureusement, d'autres le seront sans doute, encore. La grande majorité d'entre vous adhère sans réserve à ce point de vue et je les en remercie. Courage... !

Notre seconde priorité est de maintenir pour l'ensemble de nos organisateurs impactés par les mesures actuelles (et, probablement, encore à venir) et qui désirent reporter leur manifestation plus tard dans le courant de l'année en cours, **une totale égalité lors de l'attribution des dates qui resteront disponibles au moment où les événements que nous chapeautons, pourront, à nouveau, être organisés.**

Chacun qui se tient au courant de l'actualité sait que la fixation de ce moment est, à ce jour, totalement inconnue de tous, que ce soit des instances administratives ou du monde des scientifiques.

A cela s'ajoutent les modalités de dé-confinement, toujours indéfinies, actuellement (Catégories de meetings ? Tranches d'âge ? Ouverture des frontières ? Etc.).

Plus le confinement se prolongera et compte tenu, également, de la chronologie du dé-confinement échelonné, plus le nombre de nos organisations annulées ou reportées grandira, alors que de moins en moins de dates seront disponibles dans le calendrier 2020.

Ne voulant accorder **aucune préséance d'aucune sorte, dès-à-présent**, à l'une ou l'autre de ces organisations, nous avons jusqu'à présent refusé l'examen de leur demande de date de repli, aux organisateurs qui nous l'ont, d'ores et déjà demandé. Nous considérons, en effet, que l'ordre chronologique du moment d'annulation des épreuves n'est pas un élément déterminant. L'ordre de priorité ne sera débattu et déterminé qu'à la fin de la crise actuelle, quand nous aurons fait l'inventaire des épreuves souhaitant obtenir une nouvelle inscription (gratuite) au calendrier, eu égard aux possibilités restantes. Il ne servirait à rien, en outre, d'autoriser une épreuve à une date qui risque, elle-même d'être impactée par l'évolution des mesures sanitaires.

C'est pourquoi nous demandons à tous nos organisateurs de n'effectuer aucune démarche auprès des administrations (actuellement saturées par d'autres tâches plus urgentes et plus importantes) avant d'avoir obtenu une date officielle d'inscription à notre calendrier.

Nous rappelons, également, que les déplacements faits pour remplir une mission pour l'ASAF (réunions, pré-contrôles privés, homologation des parcours, etc.) ne constituent pas des déplacements essentiels. Ces déplacements sont donc, dans tous les cas, hors-la loi avec tout ce que cela comporte comme inconvénients et dangers (assurance individuelle/licence ASAF inopérante et nullité de la mission).

En ce qui concerne les homologations et afin de préserver l'équité entre tous les organisateurs (quel que soit le genre de leur épreuve et quelles que soient les relations qu'ils pourraient entretenir avec l'un ou l'autre "homologateur"), il n'est pas autorisé de délivrer, actuellement, des licences d'homologations basées sur des documents d'années précédentes, sur des souvenirs visuels, ni sur des données virtuelles.

Le moment venu, de nouvelles dispositions pourront, peut-être, être prises à l'avenir, en concertation avec la Cellule de Crise de l'IBZ, pour certains cas de certaines disciplines, après analyse des implications pour les autres disciplines. Pour l'instant, rien n'a été autorisé en ce sens, ni par l'IBZ, ni par l'ASAF.

Dès lors, pour rester en phase avec sa ligne de conduite, l'ASAF considérera comme inexistantes, TOUTES les licences d'homologation établies depuis le 18 mars dernier.

Ces homologations pourront être à nouveau réalisées par un Inspecteur-Sécurité (désigné par l'ASAF et différent de celui qui avait établi la licence caduque) **dès que cela sera à nouveau possible, c'est-à-dire dès le moment où les déplacements non essentiels seront à nouveau autorisés par les pouvoirs publics et dans les conditions fixées par eux.**

En ce qui concerne les épreuves non concernées par les mesures sanitaires, les homologations pourront reprendre normalement au même moment et selon les désignations du calendrier "Homologations" repris sur notre site Internet. Tout licencié "Officiel" contrevenant à cette procédure est susceptible d'encourir une sanction décrétée par le Conseil d'Administration.

Je voudrais que chacun comprenne que ces mesures n'ont qu'un seul but : celui de garantir la protection des droits de chacun (n'importe qui soit-il), dans cette situation inédite et dont PERSONNE n'est responsable. Il est, évident, bien sûr, que, dans cette situation inédite, l'ASAF fera preuve de la plus grande souplesse en ce qui concerne les délais à respecter habituellement et qu'elle **mettra tout en œuvre pour venir en aide aussi équitablement que possible, aux organisateurs qui auront choisi de reporter leur épreuve.**

En cas de doute, à l'un ou l'autre sujet, renseignez-vous auprès du Secrétariat de l'ASAF (toujours opérationnel). Seules les informations y reçues sont officielles. Toutes les autres peuvent n'être que des rumeurs.

Pour ce qui concerne le futur de notre sport, j'ai personnellement confiance.

Le fait que certaines épreuves* (même nombreuses) soient annulées en 2020 ne m'inquiète pas outre mesure. Je pense que dès la reprise de nos manifestations, nos compétiteurs impatients nous reviendront après cette période de "sevrage", plus motivés et plus heureux encore de pouvoir assouvir leur passion.

En attendant le jour tant espéré où nous pourrons, enfin, nous serrer à nouveau la main, je vous prie de croire, tous, en l'assurance de mon entier dévouement.

Surtout, prenez soin de vous et prenez soin des autres.

Bernard Hayez
Président

* Il va de soi que les épreuves ayant dû être annulées en raison des mesures sanitaires conserveront en 2021 leur éligibilité et la priorité sur les dates qu'elles occupaient dans le calendrier 2020 avant leur report ou leur annulation.